



Fonds des Nations Unies  
pour la population

## POPULATION, ENVIRONNEMENT ET CHANGEMENT CLIMATIQUE

**Le Programme d'Action de la Conférence Internationale sur la Population et le Développement (CIPD 1994) fait état des liens réciproques qui existent entre la Population et l'Environnement. A travers les principes d'Action 3.25 et 3.26, il est mentionné ce qui suit :**

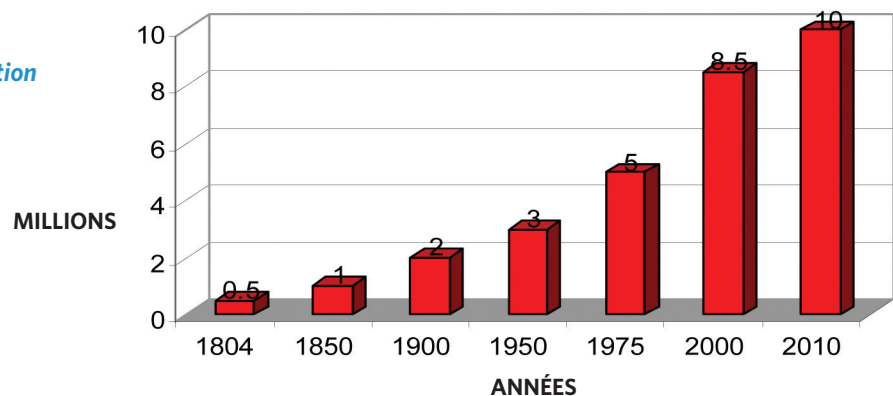
- les facteurs démographiques conjugués à la pauvreté, à l'absence de ressources dans certaines régions, à la consommation excessive et aux modes de production « inéconomes » dans d'autres, entraînent ou exacerbent les problèmes de détérioration de l'environnement et d'épuisement des ressources, compromettant ainsi le développement durable (Programme d'Action 3.25)
- les pressions sur l'environnement peuvent découler de l'explosion démographique, de la répartition de la population et des migrations, surtout dans les écosystèmes vulnérables. L'urbanisation et les politiques qui ne reconnaissent plus les besoins du développement rural sont également à l'origine des problèmes écologiques (Programme d'Action 3.26)

### Evolution de la population d'Haïti

Estimée à 500,000 âmes au moment de l'indépendance proclamée en 1804, la population haïtienne a atteint 1 million d'habitants en 1850 et 2 millions 50 ans plus tard, en 1900. Tout au long du XIX<sup>e</sup> siècle, elle s'est donc accrue d'un million et demi, tout au moins.

Vers le milieu du XX<sup>e</sup> siècle, elle a dépassé le cap des 3 millions pour se situer à 3,097,222 habitants au recensement de 1950. Vingt et un ans (21) plus tard, en moins d'un quart de siècle, au recensement de 1971, elle a franchi la barre des 4 millions pour s'élever à 4, 329,991 habitants. Les deux derniers recensements de 1982 et de 2003 indiquent respectivement une population de 5, 053,190 et 8,373,750 habitants. Récemment, les projections démographiques établies par l'Institut Haïtien de Statistique et d'Informatique (IHSI) conjointement avec le Centre Latino-Américain de Démographie (CELADE) prévoient respectivement 10,085,214 habitants en 2010, 10,911,219 en 2015 et 11,743,017 en l'an 2020.

**Haïti :**  
*Evolution de la Population  
depuis 1804*



## Prévention des risques liés aux catastrophes naturelles

### Comme indiqué dans le Document de Stratégie Nationale pour la Croissance et la Réduction de la Pauvreté (DNSCRP) :

*Les causes et les effets des catastrophes naturelles ont une relation étroite avec l'évolution de la population et sa distribution spatiale.*

*Haïti est situé, comme beaucoup de pays voisins des Caraïbes, dans une zone particulièrement menacée par les cyclones tropicaux et également dans une zone sismique qui, historiquement, a provoqué des séismes majeurs, comme celui du Cap-Haïtien en 1842.*

*La prévention et la gestion du risque revêtent une importance capitale pour Haïti, qui est **un pays à haut risque**. Le rapport mondial sur la Réduction des Risques et des Désastres publié par le PNUD en 2004, fournit un indice de risques de catastrophes naturelles pour Haïti parmi les plus élevés au monde. Les catastrophes des cinq dernières années confirment cette vulnérabilité extrême. Elles font régresser le processus de développement pendant des dizaines d'années. Les pertes sont parfois supérieures à une ou plusieurs années de développement économique durement gagnées. Parallèlement, les individus et les communautés exposées cherchent ardemment à se protéger contre les dangers. La prévention et la gestion du risque doivent donc être reconnues et incorporées comme un axe stratégique de la politique publique du développement.*

### Augmentation de la fréquence et de l'ampleur des catastrophes

Au cours des années récentes, l'équilibre naturel entre l'Homme et le milieu a connu de fortes perturbations. Cela demeure en étroite relation avec la survie de l'homme.

Durant le XX<sup>e</sup> siècle, Haïti a été touché par 34 tempêtes y compris les coups de vents, orages et cyclones. Environ 80% ont eu lieu après 1954 et 44%, dans les années 90. Une catastrophe majeure telle que, par exemple, un cyclone, une inondation ou une sécheresse, affecte le pays tous les 5 à 7 ans<sup>1</sup>.

<sup>1</sup> Environ 20 catastrophes majeures ont été enregistrées entre 1900 et 2004.

Une catastrophe internationalement reconnue, tous les 2 ans.

L'année 2004 a été particulièrement marquée par des inondations qui ont causé des dommages très importants au niveau de certaines zones du pays telles que Mapou, Fonds Verrettes et Gonaïves. Au cours de l'année 2008, quatre cyclones accompagnés d'inondations (Hanna, Ike, Gustav, Fay) ont frappé le pays et ont eu des incidences majeures en termes d'habitat et de ressources environnementales.

Plus près de nous, le 12 janvier 2010, un tremblement de terre de magnitude 7,3 sur l'échelle de Richter, a secoué Haïti pendant 35 secondes. C'est le plus puissant séisme qui ait frappé le pays depuis 200 ans. L'aire métropolitaine de Port-au-Prince et certaines villes du pays (Léogâne, Jacmel, Grand-Goâve, Petit-Goâve) ont été très sévèrement touchées.

**La situation est appelée à s'aggraver à l'avenir en raison des changements climatiques, de l'avancée de la désertification, de la réactivation des foyers sismiques...**

### Impact des catastrophes

*En termes d'impacts cumulés, les catastrophes majeures du siècle dernier ont fait plus de 20,000 victimes et plus de 6 millions de sinistrés. Les inondations à Fonds Verrettes et à Mapou (mai 2004) ainsi que la tempête tropicale Jeanne aux Gonaïves en septembre 2004 (événement climatique modéré) ont provoqué la mort de plus de 5,400 personnes. Les dégâts dus à la tempête se sont chiffrés à plus de 10 milliards de gourdes (265 millions de dollars) soit 7% du PIB.*

Le séisme du 12 janvier 2010 a occasionné d'importants dommages et pertes. La destruction des infrastructures a été massive. Environ 105,000 résidences ont été totalement détruites et plus de 208,000 endommagées.

Plus de 1,300 établissements d'éducation, plus de 150 hôpitaux et centres de santé se sont effondrés ou sont inutilisables.

Environ 1,5 million de personnes, représentant 15% de la population totale ont été affectées d'une façon directe. Plus de 300,000 personnes, selon les autorités nationales, ont perdu la vie. On dénombrerait autant de blessés.

Environ 1,3 million vivent dans des abris provisoires dans la zone métropolitaine de Port-au-Prince.

Plus de 600,000 personnes ont quitté les zones sinistrées pour trouver refuge dans le reste du pays. Il en résulte une exacerbation des difficultés déjà existantes pour l'accès à la nourriture et les services de base.

La valeur totale des dommages et des pertes causés par le tremblement de terre du 12 janvier 2010 est estimée à 7,9 milliards de dollars, un peu plus du double du Produit Intérieur Brut en 2009, (2,2 fois plus).

**Alors que les indicateurs environnementaux étaient déjà au rouge, le séisme est venu augmenter la pression sur l'environnement et les ressources naturelles accentuant ainsi l'extrême vulnérabilité de la population Haïtienne.**

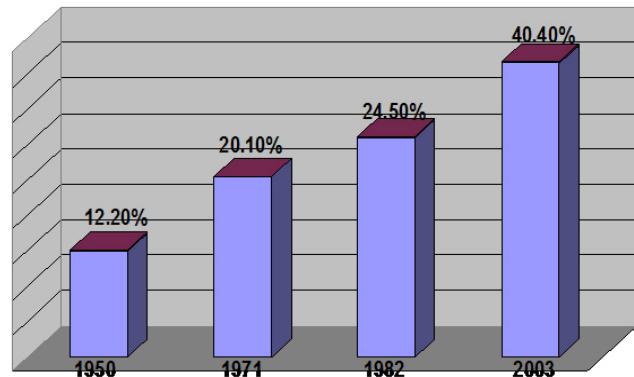
## Opportunités

« Les catastrophes représentent un frein pour le développement et sont un facteur important de paupérisation et d'aggravation de la vulnérabilité. **Il est donc essentiel d'intégrer la prévention et la gestion du risque dans la planification du développement. Cette intégration offre les opportunités suivantes :**

- passer d'une position attentiste à une démarche active de la gestion des risques (orientation des actions vers la gestion des causes plutôt que la gestion des effets) ;
- créer de la richesse en développant une économie fondée sur la gestion du risque (**Investir dans la réduction des risques permet d'économiser en coûts de réhabilitation et de reconstruction**).
- réduire significativement la pauvreté dans les zones à forte probabilité d'aléas (cartes de pauvreté croisées avec cartes des aléas) ;
- renforcer la décentralisation à travers notamment :
  - la mise en place des structures locales (départementales, communales et sections communales) qui viennent en appui aux collectivités territoriales ;
  - le développement de l'approche de gestion locale du risque (création, dans les localités et parmi les acteurs organisés, des capacités de résilience, de réponse et **d'autonomie de gestion**) ;

- positionner Haïti dans la perspective du développement durable et équitable ».

Evolution du taux d'urbanisation de 1950 à 2003



## Vulnérabilité environnementale et planification d'établissements humains

- Une population en pleine transition démographique avec des taux d'accroissement fort différenciés entre les pauvres et les non-pauvres. En outre, la distribution inégale des revenus force les pauvres à se tourner vers la nature pour survivre.
- L'environnement et les ressources naturelles sont sérieusement endommagés. L'exode rural massif, joint aux difficultés d'insertion urbaine, accentue l'exclusion sociale et la dégradation des conditions de vie, particulièrement dans les bidonvilles.

## Conséquences de la migration interne pour l'environnement urbain

- Les villes côtières (Port au Prince, Jacmel, Léogane, Petit Goave, Cayes, Saint Marc, Cap-Haïtien et Gonaïves) sont localisées, pour la plupart, près d'une rivière. Les principaux hôpitaux départementaux (6) se trouvent en zones inondables.
- Dans le contexte de l'urbanisation non contrôlée, la plupart des nouveaux migrants construisent en zones inondables : vulnérabilité écologique.
- Dégradation de l'environnement physique, insalubrité, forte occupation de l'espace.

Dans ce contexte, le Plan d'Action pour le Relèvement et le Développement d'Haïti (PDNA), établi conjointement par le Gouvernement et la Communauté Internationale après le séisme, recommande, parmi les quatre grands chantiers de la reconstruction du pays, la **Refondation Territoriale**. Celle-ci passe par :

- l'identification, la planification et la gestion des **nouveaux pôles de développement, la stimulation du développement local**, la reconstruction des zones affectées, la mise en place des infrastructures économiques nécessaires à la croissance (routes, énergie et communication), la gestion du foncier garantissant la protection de la propriété et facilitant l'avancement des grands projets ;
- l'établissement de nouveaux pôles de développement (Cap-Haïtien, Gonaïves, Saint-Marc, Hinche, Port-au-Prince et Cayes), pour un redéploiement plus équilibré de la population à travers le territoire. D'importants travaux de rénovation urbaine devraient être toutefois entrepris au niveau de ces villes de sorte que ces dernières puissent remplir leurs nouvelles vocations et offrir des opportunités de développement économique, la création d'emplois et une qualité de vie susceptible de favoriser la rétention de la population.

### L'UNFPA ajoute au débat les recommandations suivantes :

- alimenter des réflexions et faire le plaidoyer pour le développement des pôles de croissance autres que la capitale ;
- élaborer et mettre en œuvre un plan d'aménagement du territoire rationnel, basé sur des projec-

tions d'agglomérations futures et des pôles d'investissement avec un rôle spécial pour les chefs lieux départementaux ;

- tenant compte de la force d'attraction des chefs lieux de départements (hormis Fort Liberté, Ouanaminthe et St Marc), il faudrait un plan spécifique prenant en considération les dimensions économiques, sociales, environnementales et commerciales de la question ainsi que le transport ;
- créer des infrastructures de base dans les zones d'accès difficile afin d'y encourager les investissements ;
- rédiger un avant-projet de loi cadre portant sur l'aménagement du territoire et l'environnement ;
- utiliser les lois et décrets en cours pour faciliter le repérage des aires destinées à la construction de logements pour les populations à risque ;
- établir des facilités pour l'acquisition de terres habitables (sans risque, ni fragilité écologique - événement climatique modéré-). Trouver des espaces habitables pour les pauvres urbains et les nouveaux arrivants, étant donné que l'on ne pourra pas freiner l'exode rural ni la migration interurbaine ;
- avoir un schéma directeur pour des villes de plus de 2000 habitants (lois des années 30) ;
- veiller à ce que les pauvres et ceux qui viendront s'y installer aient la propriété et l'infrastructure de base pour les logements et leur amélioration future.



E-mail : [haitioffice@unfpa.org](mailto:haitioffice@unfpa.org)  
<http://haiti.unfpa.org>  
Tél : (509) 2813 0415